

# **Conseil communal de Vufflens-la-Ville**

## **Rapport de la Commission des finances**

**Préavis municipal n°2/2023**

### **COMPTES 2022**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,

La Commission des Finances, composée de :

- Monsieur **Pierre-André Vullioud**
- Madame **Armelle Saunier**
- Monsieur **Joseph Vanderweckene**
- Monsieur **Jean-Claude Bersier**
- Monsieur **Ludovic Jaugey**, président

a été mandatée pour étudier les comptes du préavis municipal n°2/2023 portant sur le rapport de gestion et les comptes 2022.

Le 22 mai 2023, la Commission a rencontré la municipalité au complet.

Le contenu du préavis 2/2023 pour la partie des comptes 2022 a été présenté et explicité de manière très détaillée ce qui a été apprécié par la Commission. Merci à tous les répondants.

### **Résultats globaux de l'année 2022**

La commission constate que les comptes bénéficiaires sont une bonne nouvelle pour la commune de Vufflens-la-ville. Ils traduisent une bonne santé financière de la Commune et une gestion efficace de la municipalité.

### **Présentation et préparation des résultats**

La commission tient à saluer le travail réalisé par la boursière sur les comptes 2022 dont le niveau de détail (commentaires de chaque poste) ainsi que les tableaux de passage ont un niveau de précision en forte progression.

Les postes de la péréquation et de la facture sociale étant complexes et soumis à des variations annuelles importantes, la commission suggère qu'ils soient approfondis lors des présentations des comptes au conseil et à la commission des finances. Au vu des évolutions du système de péréquation (voir annexe section

« sécurité sociale »), cette attention sera d'autant plus importante dans les prochaines années.

## **Evolution des principaux postes du budget**

### **1. Revenus**

Les revenus sont supérieurs aux prévisions budgétaires notamment grâce à des entrées d'impôt plus élevées. Ce sont particulièrement les postes d'impôt foncier et d'impôt sur les frontaliers qui sont en progression (ce dernier poste s'explique par la hausse des travailleurs frontaliers liée à la croissance de la zone industrielle La Plaine).

Toutefois ces revenus sont en baisse par rapport à 2021. Ceci s'explique par des entrées d'impôt élevées en 2021 suite à des rattrapages sur les décisions de taxation de 2007 à 2018 d'environ CHF360'000.

### **2. Charges**

Les charges sont également plus élevées que le budget. Ce sont particulièrement les postes provision de charges de péréquation de l'année en cours (CHF146'800) et l'attribution au fonds social conformément à la décision du conseil (CHF100'000).

La municipalité a également fait le choix d'attribuer CHF450'000 aux fonds de réserve. La Commission suggère aux membres du conseil une attention particulière sur ces attributions dans la cadre de l'approbation des comptes.

Par rapport à 2021, la baisse des charges est liée à la baisse de la péréquation (CHF466'242) et à une forte attribution aux fonds de réserve en 2021 (CHF850'000 contre CHF 450'000 en 2022).

### **3. et 4. Autofinancement et résultat**

La marge brute d'autofinancement s'élève à CHF 855'524.- supérieure au budget 2021 (CHF531'000).

Le résultat après attribution aux réserves (cf annexe 1 au rapport) permet encore de dégager un excédent de revenus de CHF 5'758,63.

### **5. Attribution aux réserves**

La marge d'autofinancement confortable a permis à la municipalité de compléter les réserves pour les dépenses futures à court terme (rénovation des routes et rénovation de l'église notamment).

## 6. Investissements

Les investissements de l'année s'élèvent à CHF678'853,15. Les investissements les plus conséquents portent sur la réfection de la chaussée de la Grand Rue (CHF458'262 dont CHF42'691 déjà activé en 2021), la réfection du bitume du préau (CHF91'496) et la finalisation du remplacement des conduites d'eau de la Grand Rue (CHF116'777).

## 7. Endettement et plafond d'endettement

Les ratios d'endettement sont en baisse :

L'endettement diminue sur l'année 2022 de CHF1'436'022.

Le plafond d'endettement brut admissible s'élève à CHF9'837'079, montant inférieur aux prévisions budgétaires (CHF11'273'800) et en baisse par rapport à 2021.

### **Conclusions :**

Après les explications reçues de la part de la municipalité et conformément au rapport de la fiduciaire, aucune inexactitude n'a été constatée dans l'élaboration des comptes.

Les attributions aux réserves sont conformes aux besoins de la commune pour les projets futurs à court terme.

En conclusion, la Commission des finances, à l'unanimité, confirme que le préavis 2/2023 pour la partie des comptes 2002 peut être accepté par le Conseil communal tel que présenté par la Municipalité.

Vufflens-la-Ville, le 7 juin 2023

Armelle Saunier

Pierre-André Vullioud

Joseph Vanderweckene

Jean-Claude Bersier

Ludovic Jaugey

## ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de passage de la marge brute d'autofinancement au résultat de l'exercice

|  | Résultat simplifié |
|--|--------------------|
| Selon tableau page 42  | Comptes 2022       |
|  | CHF                |
| REVENUS (bruts)  | 7 257 407.45       |
| CHARGES (brutes)   | -6 301 882.90      |
| ⇒ Attribution d'une charges extraordinaire de CHF 100'0000.- permis par l'excédent de revenus 2022, à redistributer en 2023 à chaque ménage de la commune, selon budget 2023 | -100 000.00        |
| <b>MARGE BRUTE</b>   | <b>855 524.55</b>  |
| Attributions/prélèvements aux fonds affectés   | 41 695.88          |
| Amortissements ordinaires  | -396 806.15        |
| Attributions/prélèvements aux fonds usuels   | -11 000.00         |
| <b>BENEFICE INTERMEDIAIRE</b>  | <b>489 414.28</b>  |
| Décisions municipales liées à l'excédent de revenus:   |                    |
| ⇒ Amortissement extraordinaire   | -33 655.65         |
| ⇒ Attribution à divers fonds de réserve:   |                    |
| ⇒ - Fonds de rénovation routes   | -300 000.00        |
| ⇒ - Fonds de rénovation immeubles  | -150 000.00        |
| <b>EXCEDENT DE REVENU VIRE A CAPITAL</b>   | <b>5 758.63</b>    |

Cf : ce tableau a été communiqué par la boursière à la commission des finances

## Récapitulatif des questions par rubrique de la commission des finances à la Municipalité.

### 1. Administration générale

Aucune

### 2. Finances

210.380 : Attribution au fonds de réserve débiteurs non solvables :

La réserve est calculée exclusivement sur la base de l'évaluation ACI (Administration cantonale des Impôts), celle-ci étant toujours très prudente, on se suffit généralement de celle-ci. Si on regarde l'historique, les défalcatons (#210.3192 et #220.319) ont toujours été bien plus faibles que les montants estimés par l'ACI.

210.4001 : pour rappel en 2021, ces impôts incluait des rattrapages d'impôts.

220.3521 : La charge est basée sur le décompte 2022 provisoire reçu en mars 2022. La municipalité a présenté aux membres de la commission les tableaux de calcul de la provision pour péréquation tenant compte de ces décomptes.

A noter que le mécanisme de péréquation va évoluer à partir de 2024 dans le cadre de l'accord prévoit un rééquilibrage financier en faveur des communes. Aucun impact sur les comptes de 2022 et 2023.

### 3. Domaines et Bâtiments

Aucuns éléments complémentaires

### 4. Travaux

450.4361 : la taxe déchet a baissé de CHF5 entre 2021 et 2022. Ce qui n'a pas impacté le résultat bénéficiaire de ce poste dont le bénéfice a été imputé au fonds de réserve affecté à la gestion des déchets.

### 5. Instruction publique et cultes

510.352 : les frais de l'enseignement primaire sont en hausse en 2022 lié à un coût par élèves en progression. Ces augmentations sont liées à des hausses de frais de transport (notamment pour la piscine), l'augmentation des capacités d'accueil du midi, l'augmentation du nombre de surveillants pour

sécuriser cet accueil, l'impact financier complet de la piscine en 2022 et de l'achat de matériel (tableaux d'affichage numérique).

## 6. Police

Aucuns éléments complémentaires

## 7. Sécurité Sociale

710.3521 : les charges régionales ARASPE sont en baisse liée à un transfert de charges des communes vers le canton

720.351 : La facture sociale baisse progressivement suite à un accord entre le conseil d'Etat vaudois et les associations de commune pour rééquilibrer les montants de la facture sociale.

Selon l'UCV :

« L'engagement pris devant le parlement par la voix de la Ministre en charge des relations avec les communes annonce un avancement du rééquilibrage pour 2022 déjà. Ce seront donc 25 millions supplémentaires (en plus des 25 + 15 millions déjà négociés) qui ne devraient plus être reportés sur les communes au décompte définitif 2021 de la PCS, soit un allègement d'autant de cette charge pour toutes les communes vaudoises. »

Autres informations :

Le rapport de révision détaillé sur les comptes 2022 élaboré par la Fiduciaire Fiprom a été communiqué par la municipalité à la commission des finances. Ce rapport ne contient aucune recommandation d'amélioration pour l'élaboration des comptes.

## 8. Services industriels

811.435 : Vente d'eau : à noter que le % de perte d'eau est en baisse. Nous pouvons constater que la rénovation du réseau d'eau porte ses fruits.